

# COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 13 mars 2014

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, ERTZINGER Pierre, CRONIMUS Georges, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, RUDLOFF Jean-Louis, MULLER Charles, WEISSGERBER Pierre, KLEIN Sylvie,

Absents excusés : BERGER Jean-Marie, DUCLOS Liliane, FELDEN Jean-Luc, FROEHLICH Jacques, SCHILDKNECHT Jean-Michel,

---

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2014 ;
2. Approbation du compte de gestion 2013;
3. Approbation du compte administratif 2013 ;
4. Restes à réaliser 2013 ;
5. Affectation du résultat 2013 ;
6. Dissolution du Syndicat de la Zinsel du Nord ;
7. Nomination d'un nouveau régisseur de recettes ;
8. Divers.

### Points rajoutés :

9. Acquisition de terrains
10. Aménagement du poste de secrétaire à l'école primaire
11. Remplacement des convecteurs à la salle des fêtes
12. Vente de matériel

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **Point 1: Approbation du procès-Verbal du 29 janvier 2014**

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

### **Point 2: Approbation des comptes de gestion 2013 - Budget général**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur sont conformes et n'appellent pas d'observations.  
 Délibération adoptée à l'unanimité

**Point 3: Compte administratif 2013 – Budget général**

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2013 dressé par M. Fernand FEIG, Maire, sous la présidence de M. Pierre ERTZINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**A) Compte administratif - budget général**

	<b>DEPENSES</b>			
	Réalisés	Résultat N-1	Total section	Restes à réaliser
Fonctionnement	731 931,47		731 931,47	
Investissement	338 030,03	106 572,15	444 602,18	33 013,00
<b>Total</b>	<b>1 069 961,50</b>	<b>106 572,15</b>	<b>1 176 533,65</b>	<b>33 013,00</b>

	<b>RECETTES</b>			
	Réalisés	Résultat N-1	Total section	Restes à réaliser
Fonctionnement	837 616,61	165 703,04	1 003 319,65	
Investissement	447 301,15		447 301,15	25 000,00
<b>Total</b>	<b>1 284 917,76</b>	<b>165 703,04</b>	<b>1 450 620,80</b>	<b>25 000,00</b>

Délibération adoptée par 9 voix, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

**Point 4: Etat des restes à réaliser – Exercice 2013 à reporter sur 2014 – Budget Général**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées prévues sur l'exercice 2013 sans attendre le vote du budget primitif de l'exercice 2014 et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2014

**DEPENSES**

Imputation	Intitulé	Montant à reporter en 2014
2315	Solde SOBECA r. Reichshoffen	682,00
45817	Ravalement Eglise Prot	25 000,00
2113	Filtrage eaux stade	7 331,00
	<b>TOTAL</b>	<b>33 013,00</b>

**RECETTES**

Imputation	Intitulé	Montant à reporter en 2014
45827	Eglise Protestante	25 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00</b>

Après avoir délibéré par 10 voix pour, le Conseil municipal :

- Adopte l'état des restes à réaliser tel que figurant dans les tableaux ci-dessus ,
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur l'état des restes.

**Point 5 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 – Budget général**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013  
Constatant que le compte administratif présente  
- un excédent de fonctionnement de 271 356,15 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit de la section d'investissement	
Besoin de financement des restes à réaliser	-
Besoin de financement de la section d'investissement, y compris reste à réaliser	5 314,03
	-5 314,03
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	271 356,15
Déficit	
A) Excédent au 31/12/2013	271 356,15
Affectation obligatoire	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement, (compte 1068)	5 314,03
SOLDE DISPONIBLE	
Affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	266 042,12

Délibération adoptée à l'unanimité

**Point 6 : Dissolution du Syndicat d'aménagement de la Zinsel Nord**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil Communautaire a proposé le 16 décembre 2013 de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains par l'adjonction de la compétence « gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents.

Cette proposition entre dans la perspective d'une dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord qui exerce déjà ces compétences pour les 9 communes membres du Syndicat.

La dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord évitera la superposition de deux EPCI pour l'exercice de la compétence « gestion des cours d'eau » :

L'article L5212-33 du CGCT prévoit que le syndicat peut être dissous à la demande motivée d'une majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat. Dans ce cas, la dissolution est prononcée par un arrêté du Préfet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur la dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour,

**DECIDE**

- **De Demander** la dissolution, au 31 mars 2014, du Syndicat conformément à l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ; cette dissolution sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département ;
- Que l'ensemble de l'actif et du passif, des droits et obligations sont transférés à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ainsi que les résultats d'investissement et de fonctionnement, les restes à recouvrer et les restes à payer ;

- Que le transfert de l'actif et du passif a lieu en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature ;
- Que procuration est donnée à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour signer le compte de gestion de dissolution du Syndicat ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Préfet en vue de mettre fin à l'exercice des compétences du Syndicat et de prononcer sa dissolution.

La présente délibération annule et remplace celle du 29 janvier 2014.

#### **Point 7: Nomination d'un nouveau régisseur**

Le Maire informe le conseil municipal que Mme HAUSBERGER Valérie sera nommée régisseur de recettes suite au départ à la retraite de M. PLONKA Claude

#### **Point 8 : Acquisition foncière – Mme SCHWARTZKOPF**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- D'acquérir une partie de la parcelle 120, section 27 lieu-dit Am Reichshofener weg, en prolongement de la parcelle 271/121, d'une contenance d'environ 0,41 ares, appartenant à Mme SCHWARTZKOPF Diana, née ANTHONY, demeurant 26 rue de la Forêt ;
- De fixer le prix à 1.000 € ;
- De charger un géomètre pour la réalisation du procès-verbal d'arpentage ;
- De prendre en charge les frais de mutation ;
- Autorise le Maire a engager les démarches administratives et à signer les documents relatifs à l'achat chez Maître Ritter, notaire.

#### **Point 9 : Aménagement du poste de secrétaire à l'école primaire**

L'acquisition d'un fauteuil mieux adapté et un matériel informatique de meilleur qualité est proposé pour améliorer les conditions de travail de la secrétaire de l'école primaire.  
Le matériel est estimé à 4.100 € TTC et subventionné à hauteur de 25 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à acquérir le matériel nécessaire pour un montant estimé de 4.100 € TTC

#### **Point 10 : Remplacement des convecteurs à la salle des fêtes**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'acquisition de trois nouveaux convecteurs électriques à la salle des fêtes en remplacement des anciens devenus vétustes.
- Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise BALMER d'un montant de 951,01 € ( fourniture et pose des trois convecteurs )

#### **Point 11: Vente de matériel**

Suite à la dissolution du corps des sapeurs pompiers, du matériel inutilisé est mis en vente.

M. CRONIMUS énumère entre autre le matériel suivant :

- Une moto pompe remorquable, estimée à 1.500 €
- 6 vestiaires, à 100€/pièce

Le conseil municipal prend acte de la vente du matériel ci-dessus.

## **Point 12: Divers**

Monsieur CRONIMUS informe le conseil des démarches entreprises :

- Pour le nettoyage de la place de la mairie;
- Pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur à l'école maternelle;